



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

Date d'affichage :  
17 décembre 2021

Date de convocation : 3 décembre 2021

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération, Place de la Libération, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT (Président de la Communauté d'agglomération).

#### Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Isabelle VERDUN présente jusqu'à la question n° 63

#### Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean-François GISCLON à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Gérard TRIOLAIRE à Monsieur Christian MONIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT présente de la question n° 5 à 51 puis pouvoir à Madame Caroline BARRE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

#### Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur André CORNU, Madame Catherine CHALAYE présente à partir de la question n° 5, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE présent à la partir de la question n° 30, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON présent à partir de la question n° 6, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christine NOTON, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT présente à partir de la question n° 24

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 20 h 45

### **N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Brigitte BENAT pour remplir les fonctions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 30 SEPTEMBRE 2021**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

-APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :

- 30 septembre 2021

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

### **N° 4 EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE AUPRÈS DE CITEO**

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIMBERT

- AUTORISE Monsieur le Président à déposer auprès de CITEO un dossier de candidature à l'extension des consignes de tri et à signer tous les documents afférents (contrat de financement, ...).

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 5 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT-ALLIER : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE**

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIMBERT

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de prestation de services pour l'année 2022 avec la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 6 ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIMBERT

- APPROUVE l'engagement de la Communauté d'agglomération dans une démarche d'Economie Circulaire, au travers de la mise en place d'une stratégie et d'un programme d'actions associés, en vue d'une labellisation du territoire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document ou demande de subvention en rapport avec la démarche Economie Circulaire.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 7 PARKING DE MONTREDON : PROLONGATION DE LA GRATUITÉ JUSQU'AU 30 JUIN 2022 ET FIXATION DES TARIFS À COMPTER DU 1ER JUILLET 2022**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- ACTE la gratuité de ce parking du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 2022,
- APPLIQUE à partir du 4 juillet 2022, la grille tarifaire et les modalités suivantes :

Types de tarification	Modalités	Tarifs au 4 juillet 2022
Tarification horaire	Stationnement payant du Lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h La 1 <sup>ère</sup> demi-heure est gratuite	- 1 <sup>er</sup> pas de 15 minutes gratuit - 2 <sup>ème</sup> pas de 15 minutes gratuit - ensuite 0,17 € HT par pas de 15 minutes soit 0,20 € TTC
Abonnements	Mensuel	16,67 € HT, soit 20 € TTC
	Mensuel étudiants et apprentis Sur présentation d'un justificatif	8,33 € HT, soit 10 € TTC
	Détenteur abonnement TUDIP (abonnements jeune, actif ou âge d'or)	8,33 € HT, soit 10 € TTC
	Prix de groupe 20 personnes minimum (administration, organisme ou entreprise)	13,33 € HT, soit 16 € TTC

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 8 TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ENTRE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT-ALLIER ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY POUR LE SERVICE PS 25 (COMMUNE DE SAINT-PAL DE SENOUIRE).**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le projet de convention entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier portant sur le service de transport scolaire PS25,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et tous les documents se reportant à la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 9 FOURNITURE ET INSTALLATION D'ABRIBUS DE LA RÉGION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- SOLLICITE auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes l'installation d'abri-voyageurs sur les communes de Borne, Loudes et Rosières telle que décrite ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 10 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : ADHÉSION À UN DISPOSITIF DE MÉDIATION EXTERNE AUX ABONNÉS - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRESTATIONS AVEC L'ASSOCIATION DE LA MÉDIATION DE L'EAU**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE l'adhésion à l'association de la Médiation de l'Eau,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et de prestation de services avec l'association de la Médiation de l'Eau, à l'exécuter, à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 11 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : ADHÉSION AU FONDS DE PÉRÉQUATION**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE l'adhésion de la Communauté d'agglomération au Fonds Départemental de Péréquation,
- S'ENGAGE à verser annuellement à ce Fonds une contribution sur la base de 0,02 € / m<sup>3</sup> vendu.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 12 DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT : TARIFICATION 2022**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2022, et les tarifs des prestations 2022 (travaux en régie, interventions, pénalités, assainissement non collectif, contrôles assainissement et participation financement assainissement collectif).

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**  
Pour : 73  
Contre : 2  
Celline GACON  
Laurent JOHANNY  
Abstention : 1  
Gilles OGER

**N° 13 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DU PUY-EN-VELAY - RUE HENRI POURRAT**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune du Puy-en-Velay en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 17 000 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 14 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE D'ESPALY-SAINT-MARCEL (VAL DE MIALAURE : RUE MOLIÈRE)**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune d'Espaly Saint-Marcel en vue de participer au financement de la mise en séparatif des eaux pluviales de 50% du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 22 500,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune d'Espaly-Saint-Marcel à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer que tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 15 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT-VIDAL : VILLAGE DE CHAZELLES**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Saint-Vidal en vue de participer au financement de la mise en séparatif des eaux pluviales de 50% du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 9 000,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Vidal à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer que tout acte afférent à cette demande.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 16 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : EXTENSIONS DE RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE les modalités de mise en œuvre, réalisation et financement des branchements, extensions de réseaux et desserte des installations agricoles, industrielles, commerciales ou artisanales comme énoncées dans la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 17 CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS D'Auvergne : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE COOPÉRATION 2022-2024 ET L'AVENANT FINANCIER 2022**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de coopération 2022-2024 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant financier 2022 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget primitif 2022.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 18 COMMUNE DU PUY-EN-VELAY : ACQUISITION D'UNE EMPRISE SUR LES PARCELLES AK 122 ET AK 125**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- DÉCIDE de l'acquisition d'une emprise d'environ 541,70 m<sup>2</sup>, à prélever sur les parcelles AK 122 et AK 125, commune du Puy-en-Velay, appartenant à la SCI Lepante, surface à parfaire à partir du plan de bornage à établir,
- ACCEPTE le prix de 30 414,83 €, s'agissant de cette acquisition,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à engager toute démarche pour la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 19 ZA DES FANGEAS : EXERCICE DU DROIT DE RÉMÉRÉ POUR UN LOT VENDU À MONSIEUR RICHARD CHABANON**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- DÉCIDE d'exercer sa faculté de réméré en ce qui concerne la parcelle G 1333, ZA des Fangeas sur la commune de Solognac-sur-Loire, suivant les termes énoncés dans l'acte de vente du 22 septembre 2017,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à entreprendre toute démarche permettant la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 20 ZA LAPRADE : CESSION DES PARCELLES CD 34 CD 91 AU PROFIT DE MONSIEUR RAPHAËL ROBERT**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur ROBERT Raphaël, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, des parcelles CD 34 et CD 91, d'une surface réunie de 385 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de Laprade,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 13 475 € HT, soit un prix de 35 € HT/m<sup>2</sup> conforme à l'estimation des Domaines du 5 octobre 2021, frais en sus la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 21 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE - CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE MCE**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur MEILLIER Christophe, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot n°9 d'environ 1 731 m<sup>2</sup> et du lot n°10 d'environ 1 276 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de Laprade. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 105 275 € HT, soit un prix de 35 € HT/m<sup>2</sup> conforme à l'estimation de France Domaine de mai 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des conseils communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 22 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE - CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE ALTIBURO**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur Kevin ECHAUBARD, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot H de 1 198 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de Laprade. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 41 930 € HT, soit un prix de 35 € HT/m<sup>2</sup> conforme à l'estimation de France Domaine de mai 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,

- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des conseils communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 23 ZA DE CHASSEDE : CESSIION PAR L'ETAT D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SUR LA PARCELLE AL 78 SUR LA ZA DE CHASSEDE, COMMUNE DU PUY-EN-VELAY**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- DÉCIDE que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay exerce son droit de priorité concernant l'acquisition d'un ensemble immobilier situé sur la parcelle AL 78, commune du Puy-en-Velay, appartenant à l'État, dans le cadre de la politique menée par la collectivité au titre de l'extension des activités économiques, conformément aux articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- DÉCIDE de l'acquisition de cet ensemble immobilier au prix de 163 000 €, frais en sus à la charge de la collectivité,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document ou à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 24 CUISINE EN VELAY : ADOPTION DES NOUVEAUX TARIFS DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de l'entente intercommunale telle que décrite ci-avant, valide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Abstention : 3**  
**Marie-José ALLEMAND Jean-Paul BRINGER William BRUN**

**N° 25 UCLY : ADOPTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT**

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- DÉCIDE de l'attribution d'une aide exceptionnelle de 40 000 € au profit de l'UCLY, en vue de soutenir financièrement le démarrage de l'activité de sa nouvelle antenne au Puy-en-Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**  
**Pour : 70**  
**Contre : 2**  
**Celline GACON Laurent JOHANNY**  
**Abstention : 5**  
**Laurent BARBALAT, Jean-Paul BEAUMEL, Laurent BERNARD, Béatrice DIELEMAN, Gilles OGER**

**N° 26 PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS NATIONAL 2021-2022**

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET



- APPROUVE les objectifs du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- DÉCIDE de candidater à l'appel à projets 2021-2022 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) au titre du volet 1 « Soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux »,
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette candidature.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 27 APPEL À PROJET « MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER »**

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- DÉCIDE de répondre à l'appel à projets « Aide à la mise en œuvre de stratégies locales de développement thématique »,
- ARRÊTE le plan de financement proposé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toute démarche dans le cadre de cette réponse à l'appel à projets,
- S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires pour en assurer le financement sur la période de la stratégie globale, soit de novembre 2021 à juillet 2024.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 28 COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS**

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- DÉSIGNE des représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au Comité Départemental de Sélection Compensation Collective Agricole (CDSCCA), mis en place suite à l'étude préalable agricole liée au projet d'aménagement de la Route Nationale 88 pour la déviation Saint-Hostien / Le Pertuis et le doublement d'Yssingaux :
  - Philippe MEYZONET, comme représentant titulaire,
  - Gérard GROS, comme représentant suppléant.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**Messieurs GROS et MEYZONET ne participent pas au vote**

**N° 29 OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET SUBVENTION 2021**

Rapporteur : Madame Corinne BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2021 avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de l'Agglomération du Puy-en-Velay,
- ACTE le versement d'une subvention de 50 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat dès signature de ladite convention d'objectifs.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
Abstention : 1  
Laurent BARBALAT

**N° 30 DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES DE DÉTAILS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

Rapporteur : Madame Corinne BRINGER

- FIXE à 5 le nombre de dérogations au repos dominical des commerces de détails pour l'année 2022 ;
- PRÉCISE la répartition par secteur d'activité, comme suit :

Commerces de détail automobile :

16 janvier 2022,  
13 mars 2022,  
12 juin 2022,  
18 septembre 2022,  
16 octobre 2022,

Commerces de détail de jeux et de jouets :

26 juin 2022,  
27 novembre 2022,  
4, 11 et 18 décembre 2022,

Commerces de détail alimentaire :

26 juin 2022,  
27 novembre 2022,  
4, 11 et 18 décembre 2022,

Autres commerces de détail :

16 janvier 2022,  
26 juin 2022,  
27 novembre 2022,  
11 et 18 décembre 2022.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 31 AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX INCLUSIVE SUR LE SITE DU VERNET**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- VALIDE le lancement de l'opération,
- VALIDE le plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 12 000 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 32 VIA FLUVIA : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AUTOUR D'ACTIONS  
D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION POUR LE PROJET VIA FLUVIA**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- VALIDE le projet de convention,
- VALIDE le principe d'une participation financière versée à la communauté de communes du Pays de Montfaucon, sur les bases du budget prévisionnel prévu dans la délibération, et sous réserve des inscriptions budgétaires,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 33 CLASSEMENT DE COMMUNES TOURISTIQUES : DEMANDE DE 5 NOUVELLES  
DÉNOMINATIONS**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- SOLLICITE le classement en commune touristique des Villes de Saint-Préjet-d'Allier, de Saint-Julien-d'Ance, La Chaise-Dieu, Saint-Paulien et Craponne-sur-Arzon,
- AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 34 ACQUISITION DE BORNES INTERACTIVES DESTINÉES À PROMOUVOIR LE POTENTIEL  
TOURISTIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- VALIDE le projet d'acquisition de bornes interactives,
- AUTORISE Monsieur le Président à engager l'opération,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération sachant que la Communauté d'agglomération assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre du programme LEADER du Pays du Velay (FEADER - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural),
- AUTORISE Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Abstention : 5**

**Rémi BARBE Jean Yves BERAUD Celine GACON Cécile GALLIEN Laurent JOHANNY**

**N° 35 PROJET ARTISTIQUE LA NÒVIA : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Loire pour cette opération, d'en accepter l'attribution et d'en demander le versement,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 36 SERVICE PATRIMOINE - PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes pour ces projets, d'en accepter l'attribution et d'en demander le versement,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces projets.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 37 MUSÉE CROZATIER : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'EXPOSITION TEMPORAIRE "LA DENTELLE DU PUY, UN ART AU FÉMININ"**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- CONFIRME le programme d'exposition temporaire 2022-2023 *La dentelle du Puy, un art au féminin* du musée Crozatier,
- VALIDE le budget prévisionnel avec inscription des crédits au budget primitif 2022 (40 500 euros),
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Loire, du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Auvergne-Rhône-Alpes, d'en accepter l'attribution et d'en demander le versement,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 38 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - PROGRAMMATION 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- SOLLICITE une subvention auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne – Rhône-Alpes, au titre de la programmation 2022 du PAH, d'en accepter l'attribution et d'en demander le versement,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 39 CONSERVATOIRE LES ATELIERS DES ARTS : DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT 2022 À LA DRAC AUVERGNE RHÔNE ALPES**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention annuelle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 54 000 € pour son Conservatoire « Les Ateliers des Arts » pour l'exercice 2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 40 DISPOSITIF AGGLO ATOUT SPORTS : AIDE AUX CLUBS**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le tableau indiquant les versements de la Communauté d'agglomération au profit des clubs bénéficiaires du dispositif « Agglo Atout Sports ».

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 41 SEM DU VELAY : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2020 de la SEML du Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 42 SPL DU VELAY : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2020 de la SPL du Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 43 MULTI-ACCUEIL "LES PATIOS DU VELAY", CRÈCHE DU CENTRE HOSPITALIER ÉMILE ROUX : CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX BERCEAUX SUPPLÉMENTAIRES**

Rapporteur : Madame Marielle ROCHER

- APPROUVE l'achat de 2 berceaux supplémentaires au sein du multi-accueil « Les Patios du Velay », crèche du Centre Hospitalier Émile Roux, pour l'année 2022, avec une reconduction express d'un an renouvelable,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 44 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT APPLICABLE À  
COMPTER DU 1ER JANVIER 2022**

Rapporteur : Madame Marielle ROCHER

- APPROUVE le règlement de fonctionnement au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant gérés par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 45 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2021 POUR LE MULTI-ACCUEIL "ARC-  
EN-CIEL" GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION "VIVRE MIEUX À CHADRAC"**

Rapporteur : Madame Marielle ROCHER

- DÉCIDE de verser une subvention complémentaire de 30 000 € pour l'année 2021 à l'association VMAC de Chadrac, pour la gestion du multi-accueil Arc-en-Ciel.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 46 STRUCTURES PETITE ENFANCE ASSOCIATIVES - CONVENTIONS DE VERSEMENT DE  
SUBVENTIONS :  
AVENANTS DE PROLONGATION**

Rapporteur : Madame Marielle ROCHER

- APPROUVE les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens pour le versement des subventions aux multi-accueils et aux micro-crèches associatifs situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 47 CONTRAT DE VILLE 2021 : SUBVENTIONS 2ÈME SESSION**

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- VALIDE la nature et le montant des subventions de la 2<sup>ème</sup> session 2021 au titre du Contrat de Ville ,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions délibérées aux différentes associations et organismes demandeurs.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 48 CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (CLAS) 2020-2021 : SUBVENTIONS**

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- VALIDE la nature et le montant des subventions CLAS 2021-2022 du Contrat de Ville pour un montant de 10 663 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions délibérées.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 49 FONDS INCLUSION JEUNESSE : PARTICIPATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive de cette branche Inclusion Enfance Jeunesse,
- VALIDE la participation de la Communauté d'agglomération à hauteur de 1 740 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser cette participation.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 50 PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE la création de :
  - 7 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
  - 4 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
  - 3 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet,
  - 1 poste d'agent social principal de 1ère classe à temps non complet 25/35,
  - 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps non complet 31.5/35,
  - 1 poste d'ETAPS principal de 1ère classe à temps complet,
  - 4 postes d'EJE de classe exceptionnelle à temps complet,
  - 1 poste de puéricultrice hors classe à temps complet.
  - 1 poste de technicien à temps complet,
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet 11/35,
- VALIDE la proposition de Monsieur le Président concernant le recrutement d'un agent contractuel sur le poste «responsable bâtiments, dans l'hypothèse de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 51 VACATAIRES : RÉMUNÉRATION DES GUIDES CONFÉRENCIERS**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2022 :
  - tarif brut horaire de 24,79 € pour les vacances de base,
  - tarif brut horaire de 33,46 € pour les visites diurnes effectuées à plus de 20 kms du Puy,
  - tarif brut horaire de 27,75 € pour les visites nocturnes effectuées par les guides conférenciers,
  - tarif brut horaire de 37,17 € pour les visites effectuées les dimanches et jours fériés,
  - tarif brut horaire de 12,39 € les réunions, formations, préparations,

- tarif brut horaire de 4,85 € pour les vacations en langue étrangère.

- AUTORISE le recrutement de vacataires en tant que de besoin,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes subséquents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 52 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS**

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les accords-cadre suivants et toutes les pièces jointes avec les entreprises suivantes :
  - 1.Lot n° 1 :
    - le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC sise 10 ZA Lachamp-43260 Saint Pierre Eynac
  - 2.Lot n° 2 :
    - le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC sise 10 ZA Lachamp-43260 Saint Pierre Eynac,
    - EUROVIA DALA sise ZI Les Baraques – 43370 Cussac sur Loire,
    - le groupement COLAS FRANCE/STPPV/ODTP 43 dont le mandataire est la société COLAS FRANCE sise Le Collet – 43000 Polignac.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 53 MISE AUX NORMES ET ADAPTATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION À CHADRAC : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer le marché avec la SAS SOURCES mandataire du groupement pour un montant de 19 498 000 € H.T.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 54 CONSTRUCTION D'UNE CHAMPIGNONNIÈRE ZA COMBE AÉRODROME À CHASPUZAC : AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS**

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer les avenants aux lots 1, 8 et 15 pour la construction d'une champignonnière.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 55 CRÉMATORIUM : CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE CRÉMATION POUR LA CRÉATION ET L'EXPLOITATION D'UN CRÉMATORIUM**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON



- RETIENT au vu du rapport d'évaluation des modes de gestion, le principe d'une délégation de service public, de type concession, portant sur la gestion du service public de crémation pour la construction et l'exploitation du crématorium,
- APPROUVE les caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire telles que définies ci-avant, étant entendu qu'il appartiendra au Président ou à son représentant de négocier les conditions précises du contrat de délégation conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les textes, en relation avec la commission de Délégation de Service Public, et à négocier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 56 COMMUNE DE CHASPUZAC : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE TARIF VERT POUR LA CHAMPIGNONNIÈRE ZA LA COMBE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à signer une convention avec le Syndicat d'Énergie de la Haute-Loire, d'autorisation de pénétrer sur la parcelle cadastrée AC n°343 ZA La Combe, commune de Chaspuzac en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation de deux canalisations souterraines sur une longueur de 12 m pour l'alimentation électrique Tarif Vert de la champignonnière.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 57 CRÉATION D'UN GÎTE D'ÉTAPE / HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES SUR LE GR 65 À SAINT-PRIVAT-D'ALLIER - APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 30 % dans le cadre de l'appel à projet « Avenir Montagne Investissements »,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de la Haute-Loire,
- APPROUVE l'intégration du projet de création du gîte de Saint-Privat d'Allier (bâtiment le Rouchou) dans les compétences facultatives de la Communauté d'agglomération en référence à la délibération du 12 avril 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 58 ÉTUDE "AXE LOIRE" - DÉLIBÉRATION DU 30 SEPTEMBRE 2021 RELATIVE AU PLAN DE FINANCEMENT : MODIFICATION**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 50 % du montant d'honoraires et l'Union Européenne au titre du programme Leader du Pays du Velay à hauteur de 30 %.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 59 PARTICIPATIONS ANNUELLES 2022 : AUTORISATION DE VERSEMENTS D'ACOMPTES AVANT ADOPTION DU BUDGET**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer le versement d'acomptes, à la demande des structures (associations, syndicats, régies dotées de l'autonomie financière,...), à hauteur maximum de 3/12ème de la participation versée en 2021. Ces acomptes viendront en déduction de la participation annuelle au fonctionnement.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 60 ESPACE ANIMALIER DE POLIGNAC : PARTICIPATION À LA FOURRIÈRE GÉRÉE PAR LA SPA - SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET AUGMENTATION DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la nouvelle convention pluriannuelle de partenariat avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour les années 2022, 2023 et 2024,
- REVALORISE le montant de la participation à la SPA à 1,27 € / habitant par an, soit pour 82 412 habitants un montant total de 104 663,24 € pour chaque année,
- INSCRIT les crédits au Budget principal 2022.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 61 CENTRE OPÉRATIONNEL DE TRANSPORTS BRIVES : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 62 ENTRÉE EST DU PUY-EN-VELAY : AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES BELGES : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 63 VOIRIES COMMUNAUTAIRES : REQUALIFICATION ET CRÉATION DE CHEMINEMENT DOUX SUR LA ZONE DE SAINT-GERMAIN LAPRADE : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ACCEPTE le principe de réaliser les travaux de requalification de la voirie communautaire de la zone de Saint-Germain Laprade pour création de cheminement doux,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de partenaires financiers, et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 64 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3/2021**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la Décision Modificative n° 3 du budget principal 2021.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 65 BUDGET " ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES " : DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2021**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget « Zones d'activités économiques ».

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 66 BUDGET ABATTOIR COMMUNAUTAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3/2021**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la Décision Modificative n° 3 du budget « Abattoir communautaire » 2021.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 67 BUDGET GOLF : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2021**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget Golf 2021.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 68 BUDGET GOLF - EXERCICE 2021 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE l'attribution d'une subvention d'équilibre exceptionnelle d'un montant maximum de 740 000 € pour l'exercice 2021 pour les raisons exceptionnelles précédemment

évoquées.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 69 BUDGET PRINCIPAL : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2022**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2022, les dépenses d'investissement précitées, dans la limite des sommes indiquées, soit 4 873 000 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 70 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2022**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2022, les dépenses d'investissement précitées, dans la limite des sommes indiquées, soit 102 000 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 71 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2022**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- ADOPTE le principe d'application de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant, à liquider au titre de l'exercice 2022 les dépenses d'investissement ci-dessus, dans la limite des sommes indiquées soit :
  - Budget Eau : 1 919 118,00 €,
  - Budget Assainissement : 2 102 374,00 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 72 BUDGET USINES RELAIS : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2022**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2022, les dépenses d'investissement précitées, dans la limite des sommes indiquées, soit 265 000 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 73 BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (RTCA) :  
VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2022**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2022, les dépenses d'investissement précitées, dans la limite des sommes indiquées, soit 200 000 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 74 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : NOTIFICATION PROVISOIRE 2022**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les montants des attributions de compensation provisoires pour les 72 communes membres de la Communauté d'agglomération au titre de l'année 2022.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 75 GESTION DES CRÈCHES ASSOCIATIVES : SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES  
SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Rapporteur : Madame Marielle ROCHER

- DÉCIDE de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux en vue de se prononcer sur le principe de mise en délégation de service public de la gestion des crèches de Aiguilhe, Allègre, Chadrac, Chaspinhac, Cussac-sur-Loire, Lavoûte-sur-Loire, Rosières, Saint Paulien, Saint-Vincent et Vorey-sur-Arzon.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 17 décembre 2021 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

  
Michel JOUBERT